

Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)



**PROJET
D'ETABLISSEMENT 2024
-2028**



Créée en 1968, l'Association Foyer Familial l'OASIS intervient dans le champ de la protection de l'enfance. Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de membres bénévoles, souhaitant mener une action locale en faveur des jeunes en difficulté sociale et familiale.

Durant ses plus de cinquante années d'existence et de fonctionnement, l'association s'est développée, adaptée aux besoins des familles et aux attentes du département. L'évolution des connaissances sur le champ de la parentalité et les attentes des pouvoirs publics, l'ont amenée, à revisiter sa dynamique, son savoir-faire, son organisation, à élaborer des outils dans l'objectif de rendre effectif le droit des usagers.

A ce jour l'activité principale de l'association repose toujours sur sa Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) qui porte le même nom « foyer familial l'Oasis ».

Le Foyer Familial l'OASIS accueille des jeunes qui lui sont confiés par le Conseil Départemental de l'Eure, via ses deux sites d'hébergement ouverts 365 jours par an (site des Andelys et site de Gaillon)

> pour un accompagnement éducatif et social en faveur des enfants accueillis et de leurs familles

> pour un accompagnement et soutien en faveur des enfants et familles suivies au titre d'une mesure d'assistance éducative à partir du domicile (mesures alternatives au placement).

L'association bénéficie d'une habilitation de l'Aide Sociale à l'Enfance, (A.S.E) délivrée par le Conseil Départemental de l'Eure.



MOT DE BIENVENUE DU FOYER FAMILIAL L'OASIS

Madame, Monsieur,

Le Foyer Familial l'oasis fait partie du dispositif de prévention et de protection de l'enfance du département de l'Eure.

L'accompagnement que nous proposons aux jeunes que nous accueillons, a pour objectif que chacun d'entre eux, avec ses différences et ses spécificités, parvienne à trouver le chemin de l'épanouissement et de l'apaisement.

Le Projet d'Etablissement du Foyer familial l'oasis, présente et définit notre structure que nous voulons empreinte de bienveillance et sécurisante, pour un vivre ensemble de qualité où toutes et tous, quel que soit son âge, a sa place et le droit d'expression.

Les professionnels du Foyer Familial l'oasis restent à votre disposition pour toute précision, et vous souhaitent une bonne lecture de leur Projet d'Etablissement pour les 5 années à venir.

Bien cordialement
Les professionnels du Foyer Familial l'oasis .

"L'oasis un moment de répit sur le chemin de vos vies"

Sommaire

4

Présentation de la Maison
d'Enfants à Caractère Social

17

Une gestion des ressources
et compétences au service
des jeunes et de leurs parents

9

Une structuration pensée
pour l'accompagnement des
fratries

20

Une démarche qualité au
profit des jeunes et des
professionnels

12

Des accompagnements
adaptés

22

Nos ambitions



Présentation du Foyer Familial l'Oasis

Nos valeurs



La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989

- ✓ le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité
- ✓ le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée
- ✓ le droit d'aller à l'école
- ✓ le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation
- ✓ le droit d'être protégé contre toutes les formes de discrimination
- ✓ le droit de ne pas faire la guerre, ni la subir
- ✓ le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes
- ✓ le droit de jouer et d'avoir des loisirs
- ✓ le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation
- ✓ le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.

La charte des droits et libertés de la personne accueillie de 2003

- ✓ Article 1er : Principe de non-discrimination
- ✓ Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté
- ✓ Article 3 : Droit à l'information
- ✓ Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne
- ✓ Article 5 : Droit à la renonciation
- ✓ Article 6 Droit au respect des liens familiaux
- ✓ Article 7 : Droit à la protection
- ✓ Article 8 : Droit à l'autonomie
- ✓ Article 9 : Principe de prévention et de soutien
- ✓ Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie
- ✓ Article 11 : Droit à la pratique religieuse
- ✓ Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité.



Le Foyer Familial l'Oasis



Le site des Andelys



Le site de Gaillon

CARTE D'IDENTITÉ

Foyer Familial l'Oasis

Association gestionnaire : Association Foyer Familial l'Oasis

Personnes accueillies : Garçons et filles de 6 à 18-21 ans

Capacité totale de l'établissement : 55 jeunes hébergés

39 mesures de suivi aux domiciles

Prestations proposées :

Le pôle Hébergement qui est composée du site de Gaillon accueillant 9 jeunes de 6 à 18 ans, et du site des Andelys accueillant 36 jeunes de 6 à 18 ans, sur 3 groupes de vie et 6 jeunes sur 3 studios en semi-autonomie et 5 jeunes majeurs en logement hors les murs (dont 3 relevant de départements extérieurs)

Le pôle Autonomie qui accompagne 11 de ces jeunes âgés de plus de 16 ans et hébergés sur la MECS

Le pôle Domicile, composé d'une équipe dédiée qui exerce concomitamment 33 mesures de Placement avec Maintien à Domicile (PMD) et 6 Mesures d'Observation et de Soutien à la Parentalité (MOSP)

Nos objectifs :

Ayant à cœur de s'adapter à la politique publique de la protection de l'Enfance, aux attentes du département et aux besoins du territoire, l'association du Foyer Familial veille à diversifier ses réponses en termes de mode d'accompagnement et d'hébergement. L'objectif est de développer une offre de service ouverte et plurielle, avec plusieurs portes d'entrée possibles pour les parents, les enfants, les familles, et les partenaires institutionnels.

POUR NOUS CONTACTER :

Téléphone : 02.32.54.75.40

Courriel : contact@foyer-oasis.org

Accueil physique et téléphonique :

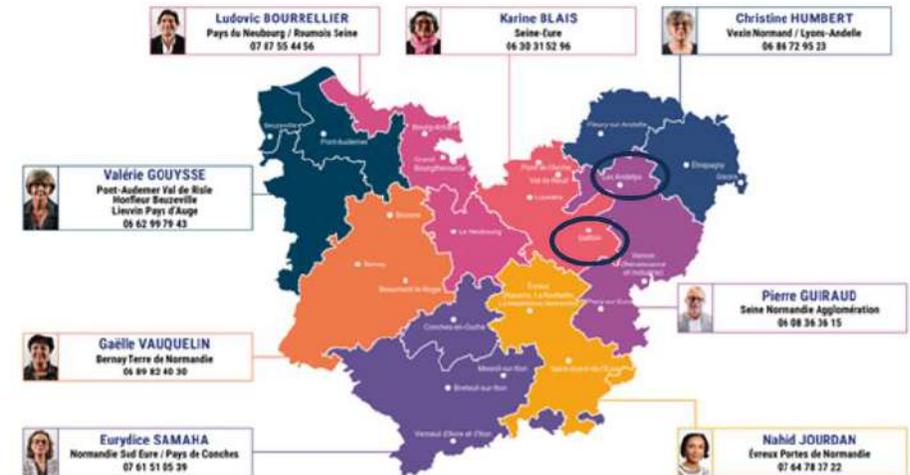
8 rue Auguste Chéron 27700 LES ANDELYS

Du lundi au vendredi de 9h - 12h et de 14h - 16h30

Un numéro d'astreinte est remis aux familles



13 EPCI répartis en 8 territoires de solidarités et 28 sites d'accueil du public



Dates clés

2009

Autorisation d'activités de la MECS

2012

Mise en place 1ères mesures de diversification

2021

1^{er} Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

2023

Evaluation qualité de la Haute Autorité de Santé

2024

Renouvellement d'autorisation

Cadre réglementaire et missions de la MECS



Financement

Le Conseil Départemental de l'Eure est l'Autorité de Tarification et de Contrôle de la MECS.

Public accompagné

Mixité :
Filles et
Garçons



Verticalité :
6/18 ans
voire 21 ans



**Accueil de
fraternités :**
spécificité
associative

Autorisation

L'autorisation délivrée par le Conseil Départemental de l'Eure du 4 mars 2009 pour une durée de 15 ans sera renouvelée en 2024.

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire de la MECS est défini par :

- La loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi du 7 février 2022 relative à la Protection de l'Enfance
- Le Projet Régional de Santé Normandie 2023-2028
- Le Pacte des Solidarités de l'Eure 2023-2028
- Les articles L.311-3 à L.311-12 du Code d'Action Sociale et des Familles (CASF) qui définissent le droit des usagers
- L'article L.222-5 du CASF qui définit les populations prises en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance sur décision du Président du Conseil Départemental
- L'article L.375-3 alinéa 4 du Code civil, qui motive l'ordonnance par le juge des enfants de mesures d'actions éducatives et définit leurs conditions d'application.

Missions principales

- Accueillir, par un hébergement diversifié, enfants et adolescents dans le cadre de la suppléance Familiale
- Garantir une protection physique, psychologique et morale
- Poursuivre l'éducation de base (hygiène, alimentation ...) et accompagner dans les soins médicaux et paramédicaux
- Favoriser l'évolution personnelle et développer la socialisation
- Permettre aux jeunes de suivre une scolarité classique ou adaptée dans des établissements scolaires proches
- Permettre aux jeunes en situation d'échec et de blocage dans les apprentissages scolaires de se remobiliser
- Concernant les parents, favoriser leur participation active à l'accompagnement éducatif de leur(s) enfant(s)
- Contribuer à un réaménagement du fonctionnement familial qui permette, chaque fois que possible, la réinsertion du jeune dans son milieu.

Recommandations de la Haute Autorité de Santé

Des publications expertes du secteur médicosocial adaptées au public accueilli définissent le champ des pratiques professionnelles :

- Le déploiement de la Bienveillance
- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médicosociaux
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé
- Les espaces de calme-retrait et d'apaisement
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées
- Améliorer l'accompagnement des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance : le retour en famille
- Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses
- Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives
- Favoriser les articulations entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans un cadre pénal, à l'égard d'un mineur
- L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement
- L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance
- La prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil (liste non exhaustive).



Principales caractéristiques des personnes accompagnées

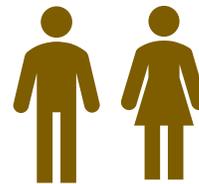


Profil des personnes accompagnées

Les enfants confiés à la structure sont issus de tout le département eurois. Les données issues des assises des solidarités de l'Eure confirmées par les bilans d'activité des trois dernières années de la structure mettent en exergue que les familles de ces jeunes sont modestes, majoritairement sans emploi et bénéficiaires des minimas sociaux.

En sus, alors que parfois très éloignées de la MECS (plus de 70 km pour certaines d'entre elles), ces familles ne sont que peu voire pas mobiles (au niveau de la MECS 90 % des familles ne peuvent assurer le transport de leurs enfants lors des Droit de visite et/ou d'hébergement). Cette situation s'est aggravée avec la hausse du coût des énergies que nous connaissons depuis fin 2022.

Par ailleurs, les jeunes confiés se situent majoritairement dans la tranche d'âge adolescente, tendance qui se confirme ces trois dernières années.



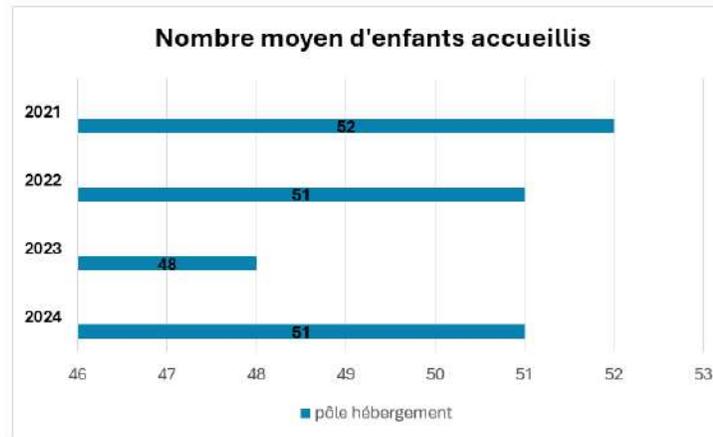
Répartition H/F :

Garçons : 36%
Filles : 64%



Tranche d'âge majoritaire :

> 11-17 ans



Durée moyenne d'accompagnement

Pôle Hébergement > 31 mois

Pôle domicile > 12 mois

Pôle autonomie > 13 mois

*Données indicatives extraites du rapport d'activité de la direction 2024 et assises des solidarités de l'Eure du 4 mars 2022





**Une structuration
pensée pour
l'accompagnement
des fratries**

Les dispositifs proposés

L'admission

L'orientation vers la MECS est réalisée par l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental de l'Eure ou de départements limitrophes par décision judiciaire ou administrative, pour une moyenne ou une longue durée. La MECS une fois mandatée prend attache auprès des représentants de l'autorité parentale en vue d'un rendez-vous de préadmission en présence du jeune et de ses parents s'il est mineur. Ce dernier pouvant se faire accompagner d'une personne ressource de son choix.

Les professionnels évaluent ses besoins, ses projets et la capacité de la structure à l'accompagner pour valider ou non son admission.

Le pôle Hébergement

Deux sites d'accueil : les Andelys (structure principale dont les murs appartiennent au département de l'Eure) et le site de Gaillon (maison dont l'association est propriétaire) soit une capacité d'accueil de 45 places hors studios en semi-autonomie.

En plus des 3 studios en semi-autonomie, les groupes de vie sont composés de 12 jeunes maximum en mixité. Sur chacun des groupes, une équipe éducative intervient. Elles sont toutes constituées à l'identique : cinq éducateurs dont un coordinateur et une maîtresse de maison.

Des places sont réservées sur chaque groupe de vie aux lits de replis d'urgence pour les **Mesures d'Observation** et de **Soutien à la Parentalité (MOSP)** exercées par le pôle accompagnement.

Le Foyer Familial l'OASIS propose plusieurs typologies d'accueils (temps plein, séquentiel). Les chambres peuvent être individuelles, doubles voir triples. La structure des Andelys est en ouverture 365 jours/an. Celle de Gaillon est fermée les weekends et vacances scolaires.



Le pôle Autonomie

Service qui intervient auprès de jeunes majeurs ou jeunes proches de la majorité (17 à 21 ans) dès lors qu'ils bénéficient d'un contrat jeune majeur, soit une capacité d'accueil de 11 places (6 places en studio semi-autonomie sur le site des Andelys et 5 studios en diffus).

Le pôle Domicile

composé d'un service dédié qui exerce des mesures hors les murs (6 mesures **Mesure d'Observation** et **Soutien à la Parentalité** et 33 en **Placement avec Maintien à Domicile**) soit 39 mesures annuelles.

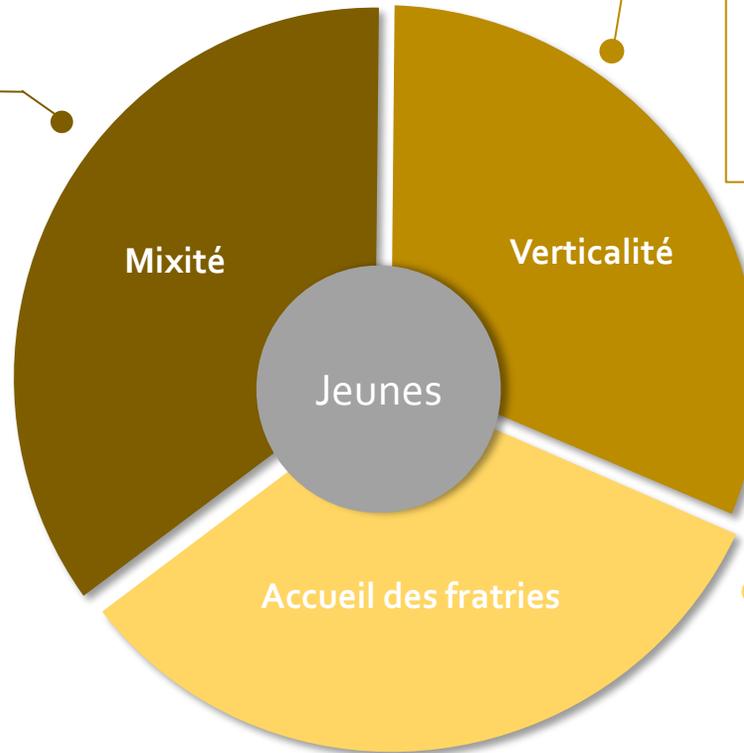


Les spécificités du Foyer Familial l'Oasis

" Vivre ensemble c'est partager "

Attachée à ses valeurs et à ses principes originels, l'association du Foyer Familial l'Oasis (FFO) propose un accueil basé reposant sur la mixité . Les professionnels de l'établissement, également attachés à ce principe, bénéficient d'un savoir-faire en la matière et maîtrisent la gestion de tels groupes. Cette spécificité d'accueil fait ainsi pleinement référence à une vie « ordinaire » de notre société civile, à l'égalité des sexes, ainsi qu'à la notion de respect. Elle permet en outre de développer le vivre ensemble.

La mixité exige cependant de mener des actions préventives et informatives relatives aux risques qui en émanent (sexualité et conduites à risques).



Pour les mêmes raisons, les groupes de vie sont verticaux, les tranches d'âge allant de 6 à 18 ans (parfois au-delà) sur un même groupe de vie. Là encore, la verticalité fait entièrement référence à la société civile et prend modèle sur une dynamique familiale.

La verticalité favorise la valorisation des jeunes (exemple : un grand qui accompagne un plus jeune), la rivalité (notion qui aide à se construire), la protection (je fais attention aux plus jeunes) ou encore l'entraide (un adolescent qui aide un enfant). Toutefois, les professionnels doivent nécessairement se montrer particulièrement vigilants pour éviter tout risque de domination ou de soumission (racket, violence par exemple) plus facilement exerçable dans un contexte de verticalité.

La mixité et la verticalité des groupes de vie facilitent l'accueil des fratries.

Dans le cas où les enfants ne peuvent plus vivre au quotidien avec leurs parents, la loi Française affirme que « l'intérêt de l'enfant doit conduire à préserver, autant que possible, ses relations avec les personnes ressources, ses frères et sœurs ». Le placement est en soi une rupture avec le(s) parent(s). Accueillir la fratrie sur un même lieu, permet d'éviter la double rupture. L'accueil dans un même lieu d'une fratrie complète est donc une opportunité indiscutable. Le lien fraternel est assez complexe. Les notions de rivalité, de parentification sont à l'œuvre. A ce titre les professionnels bénéficient de formations collectives visant à inscrire dans leurs pratiques une clinique élargie à cette problématique.



Des accompagnements adaptés

Des principes et des moyens

"Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun l'épanouissement de chacun dans le respect des différences"

F. DOLTO

Offre de services évolutive

La structure pour répondre aux besoins des jeunes qui lui sont confiés, s'efforce d'offrir un accompagnement qui s'appuie sur la dimension collective et qui s'attache concomitamment à mettre en place des réponses individualisées. C'est dans cet objectif, que le Foyer Familial l'Oasis a évolué au fil des années. La structure est aujourd'hui organisée en 3 grands pôles d'activités, qui du fait de leur mode de fonctionnement, reflètent la spécificité identitaire de l'association.

Principes d'intervention

La structure assure un accompagnement éducatif et social des enfants ainsi qu'un accompagnement et un soutien en faveur de leurs familles.

La protection est donc inhérente à la mission de la structure pour pallier les fragilités des jeunes accueillis tant en termes de sécurisation que d'affirmation de soi, avec la volonté de faire émerger leurs désirs et leurs choix.

Inscription dans les instances locales et départementales

La réalité territoriale, les moyens budgétaires contraints, les besoins spécifiques inhérents au public accompagné, le devoir d'accompagner les jeunes à devenir des adultes citoyens, la nécessité d'assurer la mise en place pérenne de services au bénéfice du public accompagné, sont autant d'éléments qui amènent la structure à devoir s'appuyer sur des partenaires et à participer aux instances inhérentes à sa mission.

Notion de parcours

Pour réaliser pleinement sa mission, la structure doit être à même de faire évoluer la pratique de ses professionnels et doit être à même de s'adapter aux nouvelles problématiques des enfants accueillis et de leurs familles. Elle se doit en outre, à l'heure du projet personnalisé et des entretiens individuels, de répondre aux besoins et attentes des jeunes accueillis, tout en soutenant la question du vivre ensemble. Dans cette même logique et comme tous les établissements et services du social et du médico-social, le Foyer Familial l'Oasis s'inscrit non plus dans une logique de places mais dans une logique de parcours.

Educatif et social

Le Foyer Familial l'Oasis justifie son intervention par l'éducatif, essentiellement en référence aux défaillances parentales. Recréer de l'institution à l'heure de la diversification des services, des réorganisations associatives et de la désinstitutionalisation.

Des partenariats engagés

"Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin..."

Les professionnels de santé

Compte tenu des délais d'attente conséquents la structure est régulièrement amenée à faire appel à des professionnels qui exercent en libéral (psychologues, orthophonistes, psychiatres...). De la même manière, le Foyer Familial l'Oasis ne disposant pas de plateau technique a fait le choix de passer une convention avec un cabinet d'infirmières libérales afin que toutes les semaines l'organisation des piluliers des jeunes accueillis soit assurée, que les vaccinations soient faites, et que les petits soins du quotidien soient réalisés.

En complément : les Hôpitaux.

Les associations à visée culturelle et sportive

Des liens intergénérationnels sont développés avec une résidence autonomie et un EHPAD de la commune pour participer à des activités et à des dispositifs existants (ateliers théâtre, convention de location d'appartement au bénéfice de jeunes majeurs en résidence autonomie...).

Des partenariats s'étendant aussi à un large éventail d'associations culturelles et sportives locales.

Les professionnels de l'éducation du milieu ordinaire et spécialisés

Essentiellement les établissements scolaires, les centres de formation, les Maisons Familiales Rurales et autres structures médicosociales (ITEP, IME, SESSAD...)

Les dispositifs de droit commun

Tribunal pour Enfants, Forces de l'Ordre, Mission locale, France Travail, Centres de loisirs...

Les services du Conseil Départemental : ASE, UTAS, SSD, FDE...

Les bénévoles, familles de parrainage et pairaidance

L'association a œuvré pour la mise en place de familles de parrainage au profit des jeunes accueillis dont le collectif pourrait s'avérer difficile. Des temps plus individuels peuvent ainsi avoir lieu. Pour le bénévolat la structure y a souvent recours pour l'aide aux devoirs, des activités sportives, de la médiation animale (ânes, poney, chevaux...), des activités manuelles. Ainsi que des actions de pairaidance bien identifiées à développer avec les professionnels et les jeunes.

Evaluation des besoins des jeunes

La co-évaluation du besoin

Aucun accompagnement ne peut se faire sans une évaluation des besoins de la personne qui se décline autour des principes suivants :

- Recueil des besoins en lien avec la méthode ESOPE CREAL
- Evaluation du besoin impliquant plusieurs professionnels de l'établissement
- Validation par le jeune des informations transmises aux proches et aux partenaires qui pourraient être sollicités
- Traçabilité dans le dossier individualisé du jeune.

Une équipe ressources

Le Foyer Familial l'Oasis porte la plus grande attention à la qualité de l'accompagnement réalisé par une équipe éducative à l'intérieur de laquelle s'organise le partage d'informations et d'expertises dans le respect des droits de la personne.

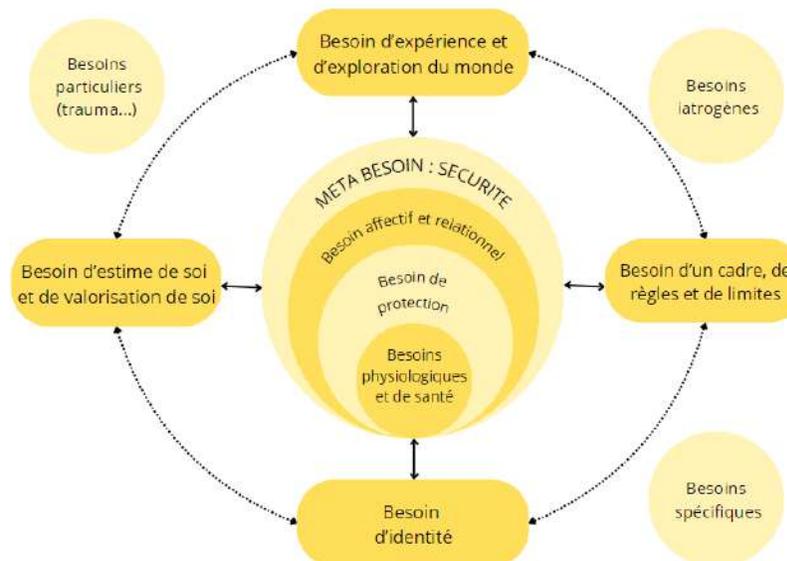
Le Projet de l'Enfant

Notre feuille de route partagée

- ❑ Le Projet Pour l'Enfant (PPE) qui est un document écrit. Obligatoirement réalisé pour l'enfant si celui-ci bénéficie d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- ❑ Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) obligatoire aussi avec pour objectifs :
 - de répondre aux besoins de l'enfant
 - de l'accompagner tout au long de son parcours au sein de notre établissement
 - d'assurer la cohérence des actions menées auprès de lui Il s'agit donc d'un document élaboré dans l'intérêt de l'enfant.

Pour cela, les actions à mener auprès de l'enfant et de ses parents pour son accompagnement seront déterminées dans le cadre d'une élaboration partagée. L'enfant pourra exprimer lui-même ses envies et ses besoins en fonction de son âge.

Zoom sur le recueil des besoins



La participation des personnes accompagnées

"Tu peux tout accomplir dans la vie si tu as le courage de le rêver, l'intelligence d'en faire un projet réaliste, et la volonté de voir ce projet mené à bien"

Sidney. A. FRIEDMAN

Individuellement

- Utiliser tous les moyens possibles pour transmettre les informations aux jeunes en ce qui concerne leur situation

Individuellement

- Entretiens réguliers et à la demande avec les éducateurs référents, psychologues, chefs de service et direction

Individuellement

- Impliquer les jeunes dans la co-construction des projets
- Utiliser tous les moyens possibles pour impliquer le jeune dans son projet
- ## Collectivement
- Définir, appliquer et faire respecter les règles collectives du vivre ensemble

Collectivement

- Etre à l'écoute des avis, des remarques des jeunes et de leurs parents
- Associer les jeunes aux réflexions en cours et les associer aux décisions à prendre

Exprimer : les jeunes et leurs besoins et attentes

Informer : les jeunes sont informés des décisions prises

Collaborer : les jeunes co-construisent

Conseil de la Vie Sociale
CVS : les jeunes sont représentés et participent



**Une gestion des ressources
et compétences au service
des jeunes et de leurs
parents**

Les ressources mises à disposition



L'établissement est composé de 2 sites : un sur Les Andelys et un sur Gaillon pour l'hébergement, des appartements à l'extérieur ainsi que des accompagnements à domicile.



L'hébergement dispose de locaux respectant la vie privée et favorisant la vie sociale tout en permettant une vie en collectivité sécurisée.



Le Dossier Usager Informatisé (DUI) repose sur un logiciel collaboratif adapté à la MECS pour la sécurisation des informations, les liens entre toutes les parties prenantes et bonne gestion de la structure.



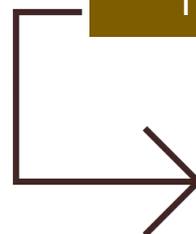
L'établissement est financé par le Conseil Départemental de l'Eure.

L'équipe managériale et administrative



- 1 directrice
- 1 directrice administrative et financière
- 4 cheffes de service éducatif
- 1 secrétaire administrative et comptable
- 1 secrétaire administrative
- 1 responsable technique et de maintenance

Les professionnels de l'accompagnement



Pôle Hébergement

- 2 psychologues
- 3 coordinateurs
- 17 éducateurs
- 1 apprenti éducateur
- 2 éducateurs de permanence
- 4 surveillants de nuit
- 4 maîtresses de maison
- 1 agent de service
- 1 lingère
- 1 chauffeur

Pôle Domicile

- 1 psychologue
- 5 éducateurs
- 1 conseillère en économie sociale et familiale

Pôle Autonomie

- 1 psychologue
- 1 éducateur

Technique

- 1 chef cuisinier
- 1 cuisinier
- 1 maîtresse de maison
- 1 agent de maintenance

18

Afin d'accompagner les vocations, l'évolution et l'adaptation des compétences dans le secteur médico-social ainsi que pour la formation des professionnels, des stagiaires sont accueillis régulièrement tout au long de l'année.

Un management des compétences Une coordination et formation des professionnels



Un management des compétences

Le management et l'organisation du travail vise à une multiplicité et une régularité de l'accompagnement des professionnels dans leurs pratiques, cela passe par :

- Des échanges réguliers entre les différents professionnels
- Des partages d'informations à l'aide d'outils numériques efficaces
- Des analyses des pratiques professionnelles
- Un accompagnement et soutien des professionnels par un encadrement disponible

Une coordination des professionnels

Les réunions institutionnelles sont un des pivots majeurs de la cohérence et de l'articulation des interventions. Elles sont aussi un temps indispensable pour penser et évaluer les pratiques et garantir la qualité relationnelle nécessaire aux modes de collaborations d'un dispositif d'accueil tel que le nôtre.

Au sein de la MECS du Foyer Familial Oasis, ces temps de réunion se décomposent comme suit :

- La réunion de pilotage hebdomadaire administrative et technique
- La réunion des cadres bimensuelle
- Les temps de travail individuels de la direction à la demande
- La réunion de fonctionnement hebdomadaire
- La réunion collective préparatoire aux vacances scolaires
- La réunion éducative hebdomadaire
- Les synthèses des Projets Personnalisés des Enfants selon la programmation d'élaboration et révision.

Des formations adaptées aux besoins d'accompagnement

Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est en cours de construction sur la MECS

Un plan de développement des compétences pluriannuel est élaboré avec des objectifs autour :

- L'encadrement des visites médiatisées
- L'accompagnement des fratries
- Les violences éducatives ordinaires
- L'accompagnement des profils complexes.



**Une démarche qualité
au profit des jeunes
et des professionnels**

Piloter en démarche qualité

Un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et de la Gestion des Risques (PACQGR)

Véritable **outil de pilotage** de la qualité, son élaboration et suivi doit permettre d'identifier, mettre en place et suivre les **actions nécessaires** à améliorer les **dysfonctionnements, non conformités réglementaires et adaptation** permanente des activités au public accueilli.

Un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Toutes les entreprises qui emploient du personnel (CDI, CDD, apprenti, intérimaires...), ont l'**obligation** d'engager une démarche d'évaluation des risques auxquels peuvent être exposés leurs salariés dans le cadre de leurs activités, en réalisant ce que l'on appelle leur DUERP.

Il vise à **préserver la santé tant physique que mentale**, et la sécurité des professionnels dans une démarche préventive. En pratique, ce document consiste à identifier toutes les situations à risques liés à l'exercice des activités, et pour chacune d'entre elles, à définir les moyens nécessaires pour les neutraliser ou en limiter les effets.

Les outils de la loi du 2 janvier 2002

Ils sont les **garants des droits** des personnes accompagnées et doivent être **adaptés aux jeunes** accueillis :

- Projet d'Établissement
- Livret d'accueil
- Règlement de Fonctionnement
- Contrat de séjour ou DIPC
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Liste des personnes qualifiées pour tout recours
- Conseil de la Vie Sociale.

Le Plan de Continuité d'Activité

Un **plan de continuité d'activité** (PCA) a été élaboré par la MECS avec pour objet de décliner la stratégie et l'**ensemble des dispositions** qui sont prévues pour garantir à une organisation la **reprise et la continuité de ses activités** à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement son **fonctionnement normal**.

L'évaluation de la qualité

Se fait à l'aide d'un **référentiel** déployé par la Haute Autorité de Santé utilisé par la structure pour s'autoévaluer et préparer l'évaluation quinquennale par un tiers extérieur indépendant ainsi que par l'analyse des **Fiches d'Événements Indésirables** éditées.



Zoom sur la prévention et lutte contre la maltraitance

La loi Taquet du 7 février 2022 impose aux établissements sociaux et médico-sociaux de renforcer la prévention et la lutte contre la maltraitance en définissant notamment la notion de maltraitance.

Cette nouvelle démarche interne formalisée obligatoirement dans le projet d'établissement de la structure doit détailler plus spécifiquement les points suivants :

- Les moyens de repérage des risques de maltraitance ;
- Les modalités de signalement et traitement de ces situations ;
- Les conditions de réalisation d'un bilan annuel des situations survenues ;
- Les actions et orientations en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle
- Les modalités de communication sur l'ensemble de la démarche auprès des personnes accueillies ou accompagnées.



Nos ambitions pour les prochaines années

2024-2028

MECS
Foyer Familial
l'OASIS

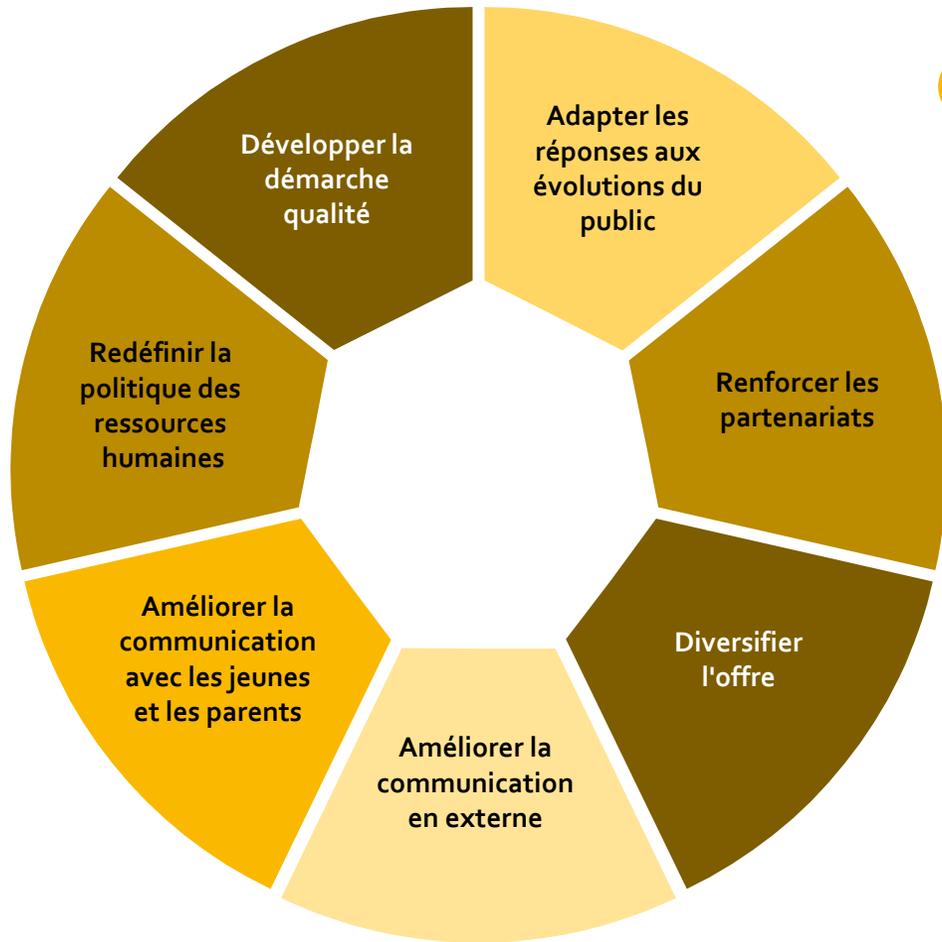
Fiche axes stratégiques et actions

- 1**
- ✓ Outils de la loi du 2 janvier 2002
 - ✓ Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et de la Gestion des Risques
 - ✓ Plan de Continuité d'Activités

- 2**
- ✓ Fiches de postes
 - ✓ Plan de Développement des Compétences pluriannuel
 - ✓ Qualité de vie au travail
 - ✓ Analyse des Pratiques Professionnelles

- 3**
- ✓ Enquêtes de satisfaction
 - ✓ Diffusion des informations

Actions



Axes stratégiques

- 4**
- ✓ Accès aux réseaux sociaux
 - ✓ Communication sur nos activités

- 5**
- ✓ Besoins médicosociaux des jeunes
 - ✓ Réévaluation des qualifications des professionnels
 - ✓ Sécurisation du circuit du médicament

- 6**
- ✓ Convention Cadre
 - ✓ Recensement des partenaires

- 7**
- ✓ Lits de replis et de répit
 - ✓ Développement des modes d'accueil

Actions

Méthodologie

2 démarches qui se sont enrichies et répondues à

- La structuration de la Direction
- L'évolution nécessaire des dispositifs



L'appui d'un cabinet extérieur pour :

- Faciliter les questionnements et la remise en question
- Favoriser la cohérence des différents dispositifs
- Interroger les pratiques professionnelles
- Respecter les délais fixés

Une consultation de toutes les parties prenantes

Cadrage

Un comité de pilotage (COPIL) a lancé les travaux. Il a été composé de professionnels, de la direction et de son encadrement. Il a confirmé la méthode de travail, le calendrier, la communication et s'est assuré du processus de mise en œuvre, a priorisé les thématiques, la composition des groupes de travail et a pré validé les écrits.

Groupes de travail

6 thématiques abordées en 8 groupes de travail sur 3 jours et amplitude de 2 mois.

Participation des professionnels, des personnes accompagnées et des partenaires.

Modalités de communication et de diffusion

- Présenté au Conseil de la Vie Sociale pour avis le : 17 septembre 2024
- Validé en Conseil d'Administration de l'Association du : 30 septembre 2024
- Mise en ligne sur le site internet de l'Association à la rubrique : Novembre 2024
- Affiché à l'accueil de la structure et transmis au Conseil Départemental de l'Eure
- Dernière mise à jour: 27 mars 2025

